

f) **Développer une politique de partenariat avec les structures à emplois adaptés et affirmer le rôle sociétal de l'université.**

Notre université a les ressources et les capacités d'agir en faveur d'une meilleure régulation des représentations concernant le handicap. Pour assumer le rôle sociétal de l'université, nous agissons pour :

- Développer une politique de partenariat avec les structures d'insertion ou les structures adaptées comme les entreprises adaptées (EA) et les établissements et services d'aide par le travail (ESAT).
- Mise en place de dispositifs d'accueil de personnes handicapées en favorisant des périodes de mise en situation en milieu professionnel possible (PMSMP), par voie de contrat d'apprentissage, ou autres ;
- Prévention des risques susceptibles d'engendrer une situation de handicap chez tous : le partenariat avec les organismes préventeurs sur la sécurité routière, de l'alcoolémie, des addictions diverses seront contactés ; le lien avec le SSU déjà spécialisé dans ce champ devra être renforcé pour faire bénéficier à l'établissement de ses avancées.

g) **Coordonner les actions de la DRH au sein de l'université.**

Depuis septembre 2014, un correspondant handicap centralise la gestion des personnels en situation de handicap (déclaration FIPHFP, aménagements des postes, remboursements FIPHFP, sensibilisation des personnels à se déclarer etc.). Son action sera coordonnée avec le SUH sur les questions de communication et de formation, en lien avec le service central de communication de l'Université.

Une procédure de déclaration, d'instruction et de suivi des dossiers relatifs aux personnes en situation de handicap sera définie et révisée au fur et à mesure des évolutions et des améliorations.

Une cellule de coordination de tous les acteurs impliqués dans la gestion des personnels en situation de handicap sera créée, associant :

- La DRH (pôle recrutement, service formation et GPRH),
- La médecine de prévention,
- Le service d'action sociale (CLASS),
- Les experts nécessaires au traitement des dossiers (SHS, SUH, DIL, DSI, assistants de prévention)
- Un représentant de la communication

Cette cellule de communication jouera un rôle fort de structuration de l'ensemble du dispositif correspondant au schéma directeur.

Le service Université Handicap a vocation à coordonner l'ensemble de la communication et des actions non spécifiques en direction de personnes en situation de handicap, étudiants et personnels. Le correspondant handicap pour les personnels sera intégré au comité de pilotage du SUH.

III. Une université accessible à tous

1. Accessibilité aux ressources pédagogiques et numériques

Force est de constater que nous avons pris beaucoup de retard à l'UBP sur l'accessibilité aux ressources pédagogiques et numériques, tout au plus quelques actions ont pu être menées jusqu'à présent mais restent des actions isolées et non coordonnées.

La première étape sera donc de rattraper ce retard, tout d'abord en procédant à un état des lieux de l'existant, en prenant contact avec des établissements déjà engagés dans une telle démarche afin de bénéficier de leur expérience et se lancer dans une démarche prospective.

Ce travail devra être mené de manière concertée, impliquant à la fois le pôle TICE, la DSI, la BCU et le SUH.

Dès à présent, nous pouvons envisager trois axes de développement :

- **des formats ouverts grâce aux formations hybrides et à distance**

Il s'agit de formats déjà existants pour d'autres publics (enseignement à distance, enregistrement audiovisuel de cours, mise à disposition des documents de cours sur une plateforme pédagogique...) mais qui peuvent largement profiter à des publics handicapés se trouvant dans l'impossibilité de se rendre régulièrement à des cours en présentiel. Ces formats sont fortement encouragés dans le cadre de la nouvelle offre de formation et le seront d'autant plus qu'ils répondent aussi à cette problématique d'accessibilité.

Service concerné : Pôle TICE

- **des outils pédagogiques numériques accessibles** (plateformes pédagogiques, outils de portfolios numériques, outils de classe virtuelle, etc.)

L'objectif sera de rendre les services numériques pédagogiques UBP plus accessibles : personnalisation des espaces selon les besoins visuels, outil de synthèse vocale qui permet de lire à haute voix le contenu d'une ressource...

Services concernés :

- Pôle TICE pour la partie fonctionnelle
- DSI pour la partie technique

- **des ressources pédagogiques accessibles**

Un travail de sensibilisation et de formation devra être réalisé auprès des enseignants, par exemple pour que les contenus de cours en ligne soient accessibles.

Services concernés :

- Pôle TICE pour la partie articulation avec les dispositifs pédagogiques
- BCU pour la partie règles d'accessibilité des ressources électroniques

Toutes ces actions jugées prioritaires sont cependant conditionnées à la mise en place de recrutements spécifiques permettant d'assurer ces nouvelles missions ainsi que des moyens d'incitation auprès des enseignants pour qu'ils prennent en compte l'accessibilité dans leurs pratiques pédagogiques.

- **Un site web accessible**

Le site web de l'université ainsi que les sites des composantes seront mis en conformité avec les recommandations des référentiels d'accessibilité du WEB (W3c, AccessiWeb) pour les personnes en situation de handicap. Un état des lieux sera réalisé pour les sites des laboratoires.

2. Accessibilité aux lieux

Les actions dans le domaine de l'accessibilité bâimentaire porteront sur 3 volets :

- La mise aux normes de l'accessibilité des bâtiments,
- La sécurisation des personnes handicapées en cas d'incendies,
- La mise en conformité des ascenseurs.

a) L'agenda d'Accessibilité programmé (Ad'Ap)